



Ouverture de la pêche : EDF rappelle les consignes de prudence

A l'occasion de l'ouverture de la pêche 2026*, EDF souhaite rappeler les consignes de prudence et de sécurité pour pêcher sans se mettre en danger aux abords des installations hydrauliques

Calme apparent, risque présent

Comme tout loisir nautique, la pratique de la pêche comporte des risques liés à la montée soudaine des eaux et aux variations de débit, en particulier à proximité des barrages et des centrales hydroélectriques. Pour permettre aux pêcheurs de profiter pleinement de leur activité, la Fédération Nationale de la Pêche en France et EDF Hydro déploient des campagnes de sensibilisation régulières et mettent en place de nombreux outils comme des panneaux de signalisation et des applications mobiles.

Les risques encourus à proximité des ouvrages hydrauliques

- Se retrouver isolé sur un îlot au milieu du cours d'eau ;
- Être emporté par l'augmentation du courant en aval d'une centrale ou d'un barrage ;
- Être entraîné par le courant sur les lacs de retenue en amont d'un barrage ;
- Glisser sur les berges d'un canal.

Les recommandations de prudence

Pour ne pas être pris au dépourvu et pêcher en toute sécurité, le respect de consignes suivantes est recommandé :

- Se demander si le cours d'eau ou le lac est proche d'une installation hydraulique ;
- Se renseigner avant l'activité auprès de la fédération de pêche locale ;
- Respecter les panneaux de signalisation et d'information indiquant les zones à risque ;
- Être vigilant pendant l'activité de tous changements de niveaux ou débits d'eau ;
- Rester sur les berges : ne pas s'installer sur les îlots au milieu de la rivière ;
- Sur un lac, respecter les zones délimitées par des bouées ;
- Alerter l'APPMA locale si vous voyez une situation à risque.

Des outils à la disposition des pêcheurs

EDF a développé des applications mobiles pour donner les informations nécessaires au bon déroulé des activités de pêche :

- [GEOPECHE™](#) est une carte interactive, gratuite, accessible à tous, d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette, présentant toutes les rivières et plans d'eau d'un département ainsi que toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche de loisirs.
- [Ma rivière et moi](#) est une application gratuite qui aide les usagers des cours d'eau et des lacs à pratiquer leurs activités (pêche, canoë, randonnée, etc.) en sécurité autour des installations hydroélectriques d'EDF. Elle permet de connaître les zones de vigilance et les zones réglementées autour des centrales et barrages d'EDF, de s'abonner à des notifications pour être informé de manœuvres exceptionnelles pouvant avoir un impact sur les lacs et cours d'eau mais aussi de poser des questions ou signaler des situations anormales à EDF.

N'imprimer ce communiqué que si vous en avez l'utilité.

Des panneaux de signalétique pour rappeler les consignes de sécurité

EDF a installé en France plus de 10 000 panneaux jaunes d'avertissement aux abords des rivières, lacs et canaux alimentant les centrales. Sur les lacs à proximité des barrages, des balises rouges délimitent les zones interdites à la navigation, pêche et baignade.

** Le 14 mars 2026, les rivières accueillent les pêcheurs pour l'ouverture de la pêche de la truite en 1ère catégorie.*

Rappel des consignes de sécurité

- Il est impératif de respecter scrupuleusement les arrêtés municipaux ou préfectoraux et les panneaux jaunes et pictogrammes qui signalent un risque, et de ne pas s'installer dans les zones où ces panneaux sont présents. L'accès et la pêche sont interdits dans les 50 mètres en amont et en aval d'un barrage ou d'une centrale hydroélectrique.
- Il est dangereux de pêcher dans le lit d'un cours d'eau en aval d'un barrage ou d'une centrale hydroélectrique. Des lâchers d'eau peuvent survenir à tout moment, de manière automatique et même par beau temps.
- Il est vivement recommandé de rester sur les berges et d'éviter les zones qui ne permettent pas un repli rapide en cas de montée des eaux.



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Retrouvez la campagne « Calme apparent, risque présent »
sur edf.fr/calme-apparent-risque-present

Ce communiqué de presse est certifié. Vérifiez son authenticité sur medias.edf.com

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Le Groupe participe à la fourniture d'énergie et de services à environ 38,5 millions de clients (1), dont 29,3 millions en France (2). Il a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires consolidé de 84,5 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

(1) Les clients sont décomptés depuis 2018 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz. (2) Y compris ÉS (Électricité de Strasbourg) et SEI.

Dans le Sud-Ouest, EDF Hydro compte 874 salariés chargés de l'exploitation, de l'ingénierie, de la conduite et de la maintenance de 100 barrages et de 121 centrales hydroélectriques répartis sur 10 départements de la région Occitanie. Chaque année, dans le Sud-Ouest, EDF Hydro produit en moyenne 4.259 TWh d'électricité décarbonée, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 1.8 millions d'habitants.

Suivez-nous sur X : [@EDF_Hydro](https://twitter.com/EDF_Hydro)